



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-877-1244 du 25/01/2021

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : Article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements spécialisés - Les directeurs adjoints chargés de Segpa - Les attachés d'administration de l'Etat - Assistants de service social des administrations de l'État - Les adjoints techniques de recherche et de formation

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

- **Directeurs d'établissements spécialisés**
- **Directeurs adjoints chargés de segpa**
- **Attachés d'administration de l'État**
- **Assistants de service social des administrations de l'État**
- **Adjoints techniques de recherche et de formation**

portant désignation des représentants de l'administration.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des  
personnels administratifs et techniques  
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique  
Provence Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**CONSIDERANT** la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissement spécialisé à compter du 11 janvier 2021 :

<b>DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT SPECIALISE</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, président	-Anne MALLURET, IEN, chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap, conseillère technique du recteur, rectorat
- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines	- Nathalie QUARANTA, Adjointe au chef de division, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11/01/2021

**Bernard BEIGNIER**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des  
personnels administratifs et techniques  
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique  
Provence Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**CONSIDERANT** la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des directeurs adjoints chargés de SEGPA à compter du 11 janvier 2021 :

<b>DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, président	-Anne MALLURET, IEN, chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap, conseillère technique du recteur, rectorat
- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines	- Nathalie QUARANTA, Adjointe au chef de division, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11/01/2021

**Bernard BEIGNIER**



Le recteur de la région académique  
Provence Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;  
**CONSIDERANT** la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'état à compter du 11 janvier 2021 :

<b>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
-Le recteur de la région académique Provence Alpes Côtes d'Azur, Recteur de l'Académie Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président - Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie Aix Marseille - Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines -Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix Marseille Université -Isabelle LAGADEC, Proviseur, Lycée Victor Hugo, Marseille	-Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat, -Alain MASSENET, Secrétaire générale de la DSDEN 84, Avignon -Claire MOLENAT, Adjointe au DRRH, rectorat, -Charlotte KLEIN, Gestionnaire matérielle, Lycée Marseilleveyre, Marseille -Nathalie QUARANTA, Adjointe au chef de la DIEPAT, rectorat.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11/01/2021

**Bernard BEIGNIER**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des  
personnels administratifs et techniques  
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique Provence  
Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;  
**CONSIDERANT** la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des :

<b>ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines, rectorat  - Muriel DESHAYES, Conseillère technique du recteur au niveau social, rectorat	- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix Marseille  - Nathalie QUARANTA, Adjointe au chef de division de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11/01/2021

**Bernard BEIGNIER**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des  
personnels administratifs et techniques  
(DIEPAT)**

Le recteur de la région académique  
Provence Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;  
**CONSIDERANT** la nomination en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 de Madame Fatiha HACHEMI en qualité de proviseure au Lycée Professionnel Colbert à Marseille.

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président</li><li>- Gérard MARIN, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille</li><li>- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines</li><li>- Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix-Marseille Université</li><li>- Stéphane BOURDAGEAU, Directeur des ressources humaines, Avignon Université</li><li>- Sylvie NEAUPORT, Directrice du pôle de gestion des personnels, Aix-Marseille Université</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li><li>- Isabelle TARRIDE, IA-IPR des sciences physiques et chimie</li><li>- Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR de sciences et Vie de la Terre</li><li>- Fatiha HACHEMI, Proviseure, LP Colbert, Marseille</li><li>- Aline MOULIN, Directrice générale de l'Ecole Centrale de Marseille</li><li>- Nathalie QUARANTA, Chef du bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux</li></ul>

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12/01/2021

**Bernard BEIGNIER**